



Direction de la communication,
du dialogue citoyen
et de l'attractivité territoriale
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 3 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMPTEURS LINKY LA VILLE AFFIRME SA POSITION

Dès les premiers courriers arrivés en mairie – en mars 2017 – provenant de Bayonnais qui ne souhaitent pas qu'un compteur Linky soit installé à leur domicile, la question de la démarche que la Ville de Bayonne pourrait adopter afin de donner satisfaction à ces personnes s'est posée.

Contrairement à ce que les associations anti-Linky proposaient elles-mêmes, à savoir la prise de délibérations ou d'arrêtés s'opposant à l'installation des compteurs, et au vu des procédures d'annulation des actes des communes par les divers tribunaux, la Ville a préféré prendre contact avec Enedis pour faire valoir le respect du droit de propriété et **plus spécialement celui du respect de la volonté des habitants** en ne se posant pas sur le terrain administratif ou judiciaire mais simplement sur celui d'une démarche d'accompagnement.

De cette façon, la commune de Bayonne a ouvert une brèche dans la position de défense d'Enedis, puisque le cas est remonté jusqu'à la direction nationale et que sa démarche a été relayée par les réseaux sociaux.

Il en a résulté une position d'Enedis particulière vis-à-vis des Bayonnais, puisque l'entreprise société a finalement accepté le principe de ne pas poser de compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Cela a nécessité quatre rencontres avec Enedis :

- Le 4 juillet 2017
- Le 11 juillet 2017
- Le 16 octobre 2017
- Le 5 décembre 2017

la dernière, en présence de Martine Bisauta, adjointe déléguée au Développement durable et aux stratégies urbaines, et des conseillères municipales Marie-Christine Aragon et Véronique Wagner.

La Ville a écrit à plusieurs reprises à Enedis pour relayer les demandes des Bayonnais (350 personnes + 11 copropriétés représentant environ 500 logements).

Des échanges de données interviennent encore régulièrement entre la Ville et Enedis pour défendre les intérêts des Bayonnais. La Ville a écrit une nouvelle fois à Enedis afin que son courrier prenant acte du refus soit mieux tourné et moins comminatoire.

Dans l'optique de décrire la démarche à engager pour exprimer son refus, la Ville de Bayonne a inséré, le 30 mars dernier, sur son site internet - accessible en page d'accueil - la méthode à suivre pour exprimer son refus auprès d'Enedis (<http://www.bayonne.fr/1759-compteur-linky.html>). Elle a ensuite publié sur son compte Facebook deux informations les 4 et 30 avril, pour faire le lien vers cette procédure en ligne.

Au 1^{er} mai 2018, la page de bayonne.fr avait été vue 2 289 fois.

Dans le détail, sur ces 2 289 pages vues, 1 283 personnes sont passées directement par bayonne.fr ou en tapant des mots clés comme "compteur Linky Bayonne" dans leur moteur de recherche et 1 006 autres ont cliqué sur le lien des publications Facebook pour consulter la page sur bayonne.fr.

À la mi-mars 2018, Enedis n'avait pas posé de compteurs Linky chez 401 personnes qui avaient exprimé un refus.

Attachée de presse : Claire Jomier - 05 59 46 63 01 - c.jomier@bayonne.fr

[Conseil Municipal de Bayonne du 19 juillet 2017 \(extraits\) Linky : notion de trouble à l'ordre public et liberté de choix](#)

www.next-up.org/news/restricted/linky.html